Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2023.39
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de TOFFOLUTTI, représentée par Monsieur AUROUSSEAU Thomas, en date du vendredi 7 juillet 2023, pour la mise en sécurité des travaux prévus sur la RD 833 à la Barre en Ouche ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, la portion de voie concernée par la limitation de vitesse, le stationnement et le dépassement, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Du lundi 17 juillet 2023 et pour une durée de 10 jours, le stationnement et le dépassement sera interdit sur cette zone pour les véhicules légers et poids lourds. Une voie sera supprimée et la circulation sera alternée manuellement par l'entreprise.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la Commune de Mesnil-en-Ouche.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de SAS DUVAL TERRASSEMENT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de TOFFOLUTTI.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 10 juillet 2023,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)

Commune déléguée de La Barre-en-Ouche

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

n°39-2023

39 - 2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : TOFFOLUTTI Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : RUE PAUL SABATIER
Code postal 76123 Localité : GRAND QUEVILLY Pays : FRANCE
Téléphone 02 35 62 56 76 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : t.aumaneau @ toffolutti-fr.

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 833 Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 65 + 000 ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : La Baule en Ouche

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : raboutage + enrobés
Date prévue de début des travaux : 17/07/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 001

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 010 Date de début de réglementation 17/07/2023
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 03
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) 01

Thomas AUROUSSEAU

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions : Alternat par piquet K10.

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Toffoletti. Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 07 07 2023

Nom : Toulouse Prénom : Thomas Qualité : CDT.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.